

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU**MARDI 01 DECEMBRE 2020**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS
Rudi Seghers, Directeur général adjoint
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:
Excusé:

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE A 13H**EN APPLICATION DES ARTICLES 285 ET 330 DU DECRET DU 22 DECEMBRE 2017 RELATIF AUX ADMINISTRATIONS LOCALES.****A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE**

1. Service social – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 novembre 2020

Le Bureau permanent approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de l'assemblée du Bureau permanent du 17 novembre 2020.

B. SERVICE SOCIAL

2. Service social – Accord de coopération avec l'Energiehuis (3Wplus Energie ASBL) dans le cadre du 'Noodkoopfonds' (le fonds flamand pour les logements acquisitifs par nécessité)

Le Bureau permanent prend connaissance de l'arrêté ministériel du 02/10/2020 portant l'octroi d'aide aux projets de rénovation énergétique des logements acquisitifs par nécessité et du projet approuvé 'Mijn huis in nood', et soumettra l'accord de coopération au Conseil du CPAS en sa prochaine assemblée.

3. Service social – Accueil large intégré – Initiative de la zone de première ligne en faveur du groupe cible « Familles avec enfants de 0 à 12 ans »

Le Bureau permanent prend connaissance de la proposition de vidéo promotionnelle sous-titrée en français.

C. POLITIQUE ET ORGANISATION

4. Politique et Organisation – Approbation de l'ordre du jour du Conseil du 16/12/2020

Le Bureau permanent marque son accord en vue de la fixation des points proposés à l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil du 16 décembre 2020.

5. Politique et Organisation – Modification de la désignation de la commission de sélection en vue du recrutement contractuel d'un directeur pour le Centre de services local (A1a - A3a)

D. PERSONNEL

6. Personnel – Personnel – Expert pour le Centre de services local et les événements – Déclaration de vacance

La fonction à temps plein d'expert pour le Centre de services local et les événements est déclarée vacante et sera pourvue dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'un an.

Le recrutement se fera sur la base des dispositions visées aux articles 31 et 32 du statut juridique.

L'appel à candidatures pour l'emploi visé à l'article 1^{er} sera publié au moins sur le site Internet de la commune / du CPAS et sur le site Internet du VDAB.

La composition de la commission de sélection sera soumise au Bureau permanent en une prochaine assemblée.

7. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception

8. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement

9. Service social - Autre assistance

10. Service social - Droit à l'intégration sociale

11. Service social - Salaire vital équivalent

12. Service social - Initiative d'accueil local

13. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents

14. Service social - Emploi article 60§7

15. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition

16. Service social - Bureau de location sociale

17. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur Générale

Le président - CPAS

Audrey Monsieur



Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration municipale le xx / xx /
xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limburg Stirum 116 - 1780 Wemmel,
pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans
un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant
les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le
contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter
via le lien : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer> .